



**OPPOSITION SUR UNE DECLARATION
PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10

Dossier n°	DP 91129 25 10077
Déposé le	09/10/2025
Affiché le	17/10/2025
Complété le	10/11/2025
Par	Madame Laetitia MULLER
Demeurant	48 Clos du Moulin 91590 CERNY
Pour	la construction d'une véranda
Sur un terrain sis	48 Clos du Moulin, 91590 Cerny
Cadastré	AL810

SURFACE DE PLANCHER

existante :	98 m ²
créée :	18.47 m ²
démolie :	

LOGEMENTS

créés :	0
démolis :	

OBJET : OPPOSITION SUR UNE DECLARATION PREALABLE

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/07/2017, modifié le 19/01/2018 et le 27/09/2023 ;

Vu l'avis de dépôt de la demande affiché en mairie en date du 17/10/2025 ;

Vu la demande susvisée ;

Vu les pièces complémentaires déposées le 12/11/2025 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions du SIARCE en date du 17/11/2025 ;

Vu l'article UB7 du PLU qui dispose que pour l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

La marge de recul sera au moins égale à :

- 8 mètres si la façade de la construction comporte des ouvertures

- 3 mètres si la façade est aveugle, comporte un jour de souffrance ou une porte d'accès ;

Considérant que le projet prévoit la création d'une véranda dont la façade, qui est composée de verre, est implantée à seulement 4 m de la limite séparative qui lui fait face ;

ARRÊTE

Article 1 : Opposition est faite à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande.

Fait à Cerny, Le 27 novembre 2025

Le Maire Adjoint
François LACOMME

